

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ADONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
— 10 fr. pour six mois,
— 6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Samedi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 17 Décembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Décrets : concernant la composition de la chambre temporaire créée au tribunal de première instance de Bagnères (Hautes-Pyrénées); portant nomination dans la magistrature.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre vient de prendre une décision basée sur la mise en activité de la classe de 1857, et par suite de laquelle l'effectif actuel des bataillons de l'infanterie de ligne et de chasseurs à pied va être augmenté. En conséquence, de nombreux détachements d'hommes de nouvelle levée vont être prochainement dirigés des dépôts des corps sur lesdits bataillons. Ces détachements remplaceront en partie, sous les drapeaux, les hommes partis en congés renouvelables, tant par mesure d'économie que pour rendre le plus grand nombre de bras possible aux travaux de l'agriculture.

Dans leur session de cette année, les conseils généraux ont émis le vœu de diverses améliorations à introduire dans le service de l'instruction primaire. Les principales mesures réclamées ont trait aux écoles du soir et du dimanche, au paiement direct, par les familles, de la rétribution scolaire, encaissée aujourd'hui par le percepteur, à la limitation du nombre des élèves gratuits, &c.

Afin de connaître exactement l'état des choses, M. le ministre de l'instruction publique a chargé plusieurs inspecteurs généraux de visiter les départements et de prendre sur les lieux l'avis des autorités académiques et préfectorales, des municipalités et des instituteurs. Cette information, qui doit être terminée dans le courant de Janvier, sera très-probablement le point de départ d'un ensemble de réformes destinées à rectifier ce que le régime actuel de l'enseignement primaire offre de déficient.

Il n'est bruit depuis quelques jours que des démarches, faites par les agens de change de Paris, pour se débarrasser de la redoutable concurrence de la coulisse. Il est certain qu'il se fait maintenant dans la coulisse plus d'affaires qu'au parquet.

Quinze mémoires ont été adressés au syndicat des agens de change avec une pétition collective demandant que le syndicat avise aux meilleurs moyens de ramener les affaires au parquet des agens de change.

D'après une décision de la cour impériale de Paris, du 25 Novembre dernier (2^e chambre), l'actionnaire qui a fait prononcer la faillite d'une Société en commandite par suite d'une mauvaise constitution, soit d'un défaut de consentement, ne peut retirer les versements par lui faits sur le prix des actions qu'il a souscrites, au préjudice des droits des tiers qui ont traité de bonne foi avec les gérants. En conséquence, cet actionnaire, devenu créancier du montant de ses versements, ne peut, en cas de faillite de la Société, être admis au passif en concurrence avec les tiers créanciers de la Société. En pareil cas, le concours de l'actionnaire et des tiers à la faillite doit être réglé, non d'après les droits résultant en faveur de ceux-ci de la publication de la Société qui a été annulée pour vice radical, mais d'après les principes qui régissent la responsabilité de mandant relativement aux actes fait par le mandataire.

La cour impériale de Paris (chambre des appels correctionnels), présidée par M. Perrot de Chezelles, s'est occupée, le 8 décembre, de l'appel interjeté par A. Prost, ancien gérant de la Compagnie générale des caisses d'escompte, du jugement rendu, le 27 Septembre dernier, par le tribunal correctionnel de la Seine (6^e chambre), qui l'a condamné, pour abus de confiance et infraction à la loi sur les Sociétés en commandite par actions, à trois années d'emprisonnement, 1,000 francs d'amende, et à

payer la somme de 558,317 francs à titre de dommages-intérêts.

M. le conseiller Meuzinger a fait le rapport de l'affaire.

M^e Dufaure a présenté quelques observations dans l'intérêt des membres du conseil de surveillance.

M^e du Mirail a commencé sa plaidoirie en faveur de M. Prost.

Les débats ont été remis à huitaine.

L'avant-dernier marché de prise, de mercredi, avait amené à la halle de Lille un approvisionnement de près de 3,000 hectolitres. Les tendances à la baisse se sont maintenues. La mercuriale des marchés réunis a donné une diminution de 95 cent. au sac sur les farines, et de 50 c. à l'hect. de blé. Le pain blanc reste coté à 29 c. le kil., et le pain bis est descendu à 23 c.

Jean-Baptiste Prevost, sujet belge, a été arrêté, la nuit dernière, par la police de Roubaix, sous l'inculpation de vagabondage. Cet homme, ayant déjà été expulsé, une nouvelle condamnation lui apprendra qu'on ne séjourne pas en France sans avoir un domicile fixe et des moyens d'existence.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 18 centimes à l'hectolitre.

Le chemin de fer de l'Ouest vient de prévenir le commerce qu'il ne peut plus remiser dans son immense gare des Batignolles, encombrée jusqu'au faite, les marchandises qui arrivent; qu'en conséquence, à partir du 20, ces marchandises devront être enlevées dès leur arrivée. D'un autre côté, les camionneurs ne savent plus à qui répondre, et travaillent jour et nuit. Cela annonce évidemment une grande reprise dans les affaires.

Le bureau de bienfaisance de Lille a voté la fondation à perpétuité d'une cérémonie religieuse en mémoire des Bienfaiteurs de la cité. M. le préfet du Nord s'est entièrement associé à la pensée qui a dicté cette résolution, et y a donné son approbation.

Une cérémonie touchante réunissait hier, dans l'église Saint-Etienne, une foule nombreuse appartenant à toutes les classes de la société.

A onze heures précises du matin, on a célébré, dans l'église paroissiale de Saint-Etienne, une messe pour le repos de l'âme de tous les Bienfaiteurs des pauvres.

On y remarquait M. le préfet du Nord, M. le maire de Lille et ses adjoints, M. le président du tribunal de commerce et plusieurs autres notabilités de la ville. Les pauvres surtout étaient venus en grand nombre. Il s'agissait pour eux, en effet, d'une œuvre qui les touchait vivement.

Le sermon sur la charité, prononcé par M. l'abbé Gonthier, aumônier du Lycée, a vivement impressionné tous les assistants. Puis M^{me} Valon et Verley, en quêtant pour les pauvres, se sont acquis de nouveaux droits à leur reconnaissance.

Après la célébration de la messe, il a été prononcé un sermon sur la charité. Les noms des principaux Bienfaiteurs des pauvres ont été rappelés à la mémoire des assistants. A la suite du sermon, une quête a été faite par les soins du Bureau; le produit de cette quête sera distribué aux veuves inscrites sur une liste arrêtée en séance par MM. les administrateurs. Une distribution extraordinaire de pains et de vêtements a été faite ensuite, sur une liste arrêtée à l'avance, aux pauvres les plus nécessiteux parmi les plus recommandables.

Nous pensons que cette cérémonie, qui a laissé dans tous les cœurs les plus doux souvenirs, sera féconde en résultats utiles. La reconnaissance provoque le bienfait, et les prières adressées au ciel par les pauvres sont comme une rosée fertilisante qui promet dans l'avenir la plus riche moisson.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 18 DÉCEMBRE 1858.

N° 10.

LA MANSARDE

Suite. — Voir notre dernier numéro.

CHAPITRE XI

« Bienvenue, mille fois bienvenu, mon cher petit ingénieur! » dit la conseillère en embrassant avec une effusion toute maternelle le locataire qu'elle avait pris en si grande affection. De son côté, William serrait dans ses bras la bonne vieille avec une énergie qui trahissait la surexcitation de ses sentiments.

« Assez! assez! tu m'étouffes! s'écria madame Utter en s'arrachant, avec un sourire plein de bonté, à sa vigoureuse étreinte. Mais, bon Dieu, comme le soleil t'a bruni et hâlé! — Tu as sans doute éprouvé bien des fatigues à travailler ainsi à la chaleur et à la poussière; je m'en fais bien une idée!

— Il est vrai que, par-ci, par-là, il a fait chaud, chère tante; — mais prenons vite le café; car il faut que je m'habille et que je sorte.

— Comment, sortir? cela ne presse pas tant! — Modère-toi un peu, et va te reposer comme il sied à une personne raisonnable.

— Non, par Dieu, non! — je suis raisonnable, le le sens — Il faut que je sorte! » s'écria William, interrompant madame Utter, qui s'efforçait en vain de le faire asseoir sur le sofa. Et l'impatient amoureux laissa en plan la conseillère et son café.

Arrivé à sa chambre, il trouva Charles, un billet à la main. William, saisi d'un pressentiment, le lui arracha, l'ouvrit et lut ce qui suit :

« Pas aujourd'hui — c'est impossible! — Demain matin je serai à la maison. » M. N...

William entra dans sa chambre à coucher et en ferma la porte. Il était échauffé du voyage et des fatigues qu'il avait supportées pour atteindre la ville ce jour-là même, n'ayant que quarante-huit heures à y passer; une sorte d'anxiété fébrile faisait bouillonner son sang dans ses veines avec tant de violence, qu'il se croyait presque atteint de folie.

C'est en vain que la bonne conseillère, dont sa conduite avait éveillé l'attention, vint frapper à sa porte lorsqu'elle vit qu'il ne repassait pas. Elle n'obtint que cette seule réponse : « Chère tante, j'ai changé d'avis; — je ne sors pas; je me sens si fatigué d'un long travail assidu — d'ailleurs, j'ai voyagé toute la journée par la pluie — que j'ai cru devoir me reposer un peu; — je sais, tante, que tu m'excuseras. »

William éprouvait une répugnance extraordinaire à voir ou à entretenir qui que ce fût, et même à entendre une seule voix humaine avant que son sort fût décidé. Aussi le parti le plus

sage était-il peut-être de rester jusque-là dans une alternative de veille et de sommeil.

Le lendemain, à neuf heures du matin, il était à sa fenêtre dans des dispositions d'esprit assez calmes, plongeant du regard de l'autre côté de la rue. Il aperçut derrière les rideaux de la mansarde la silhouette de sa jolie voisine, et, prêt depuis longtemps à faire sa visite, il prit son chapeau, descendit l'escalier quatre à quatre, et se présenta devant celle dont l'arrêt allait décider de son sort.

Visiblement émue — car elle ne l'attendait pas d'aussi bonne heure — Marie prit place à l'un des coins du sofa en l'invitant d'un léger signe à s'asseoir à l'autre extrémité.

Cela n'empêcha pas William de se placer tout à côté d'elle, de lui prendre la main et de la presser vivement dans la sienne, en disant d'une voix entrecoupée :

« Pas de délais! Croyez-moi, je souffre déjà assez. Parlez vite : puis — je espère que Marie ne me dédaigne pas? »

Marie tremblait si fort qu'elle fut quelques minutes hors d'état de parler; mais le langage de ses yeux, tout en elle trahissait si éloquemment ce qui se passait dans son âme, que William fut au moins excusable lorsque, transporté d'espérance, il eut la témérité d'entourer de son bras la taille de Marie pour l'attirer sur son cœur, et lui épargner ainsi l'embarras d'un aveu.

Mais ce fut précisément là ce qui éveilla l'anxiété de Marie, en présence de l'immense gravité de cet instant. Une fois écoulé, il ne pouvait jamais être racheté, ni par les larmes, ni par le repentir; il était donc trop important pour ne pas être mis à profit, car il s'agissait du sort de la vie entière. Elle frissonnait, elle tremblait;

— elle n'avait pas assez réfléchi. Elle repoussa William presque avec dureté.

« Marie! » ce fut le seul mot qu'il prononça, et son regard exprimait un reproche qu'elle ne put supporter. Elle baissa les yeux et s'appuya la tête sur la main.

Quelques secondes s'écoulèrent ainsi dans un silence pénible.

« Je n'ai pas encore eu assez de temps! balbutia Marie en proie au plus grand trouble.

— Combien vous en faut-il encore? demanda William en s'efforçant de paraître calme. Je ne puis rester ici que deux jours; — je m'étais imaginé les passer plus agréablement.

— Donnez-moi... donnez-moi jusqu'à demain soir.

— Ainsi jusqu'au dernier moment! Ah! Marie, ce n'est pas juste... Pourtant je me souviens. Dieu fasse que d'ici là vous ne trouviez pas de nouveaux subterfuges!

— Non, non; demain, j'aurai certainement pris une résolution. »

La bonne conseillère était chez elle, aux aguets, attendant d'un moment à l'autre que son cher ingénieur reparût. Elle savait fort bien « de quel côté soufflait le vent, » comme il disait; et en voyant William revenir si tôt et avec un air si sombre, elle se sentit elle-même, non-seulement attristée, mais irritée au plus haut point contre les « grandes dames de la mansarde, qui faisaient encore les importantes, au lieu de se montrer reconnaissantes du grand honneur que l'ingénieur voulait leur faire. »

« Entre, mon cher William, entre! dit la vieille dame en ouvrant la porte, au moment où